

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00342

Numéro SIREN : 495 278 681

Nom ou dénomination : 2 G FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2022 sous le numéro de dépôt 483

2G FINANCES
Société par actions simplifiée
au capital de 175 000 euros
Siège social : 8 route de Besançon, 25660 MONTROND LE CHATEAU
495 278 681 RCS BESANCON

(ci-après « la Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 17 JANVIER 2022**

L'an 2022,
Le 17 janvier,
A 14 heures,

Monsieur **Jean-Louis GAILLARD**,

Associé unique de la société **2G FINANCES**,

Après avoir exposé que par suite de la démission de Monsieur **Jean-François TANNIÈRES**, Commissaire aux Comptes titulaire, il convient de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur,

A pris les décisions suivantes relatives à la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide, en raison de la démission de Monsieur **Jean-François TANNIÈRES**, Commissaire aux Comptes titulaire, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire :

- la Société **AUDIT CONSEIL EXPERTISE en abrégé ACE**, Société Anonyme au capital de 270 000 euros, ayant son siège sis 52 rue Urbain Leverrier – Immeuble Axis, 25000 BESANCON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BESANCON sous le numéro 309 277 275, représentée par Madame Vanessa PATOIS CLERC, Directrice Générale Déléguée,

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le **30 juin 2023**.

La Société **AUDIT CONSEIL EXPERTISE en abrégé ACE**, représentée par Madame Vanessa PATOIS LECLERC, a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Jean-Louis GAILLARD
Président, Associé Unique

2G Finances
8, route de Besançon
25660 MONTROND LE CHÂTEAU

